



NOUVEAUTÉ

possibilité de suivre tout ou partie des modules en **visio-formations**



FORMATION

Professionnalisation des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériels P.S.D.M.

FORMATION OBLIGATOIRE DESTINÉE AUX PROFESSIONNELS DE LA PRESTATION MÉDICO-TECHNIQUE (P.S.D.M.) : GARANTS (professionnels de santé et non professionnels de santé) & INTERVENANTS



PARTENARIAT OPCO EP :

Tarification spécifique
pour les adhérents OPCO EP

- Nombre de places limité -



1. Contexte réglementaire du Prestataire de Services et Distributeur de Matériels

OBJECTIFS GARANTS

- **Identifier** l'organisation du système de santé et les principales agences.
- **Expliquer** le parcours du dispositif médical.
- **Expliquer** les différents régimes et l'organisation des caisses d'assurance maladie.
- **Expliquer** les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques du prestataire de service et distributeur de matériel : principes de dignité, d'éthique, et leur impact sur son secteur d'activité.
- **Expliquer** les conséquences sur son activité professionnelle.
- **Expliquer** les règles liées au respect du droit du patient.

OBJECTIFS INTERVENANTS

- **Identifier** l'organisation du système de santé et les principales agences.
- **Identifier** le parcours du dispositif médical.
- **Identifier** les différents régimes et l'organisation des caisses d'assurance maladie.
- **Citer** les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques du prestataire de service et distributeur de matériel : principes de dignité, d'éthique.
- **Identifier** les conséquences sur son activité professionnelle.
- **Identifier** les règles liées au respect du droit du patient.

PROGRAMME

MATIN

travail sur les
spécificités des missions
(garants)

- La mission de garant (obligations, compétences...)
- Les principes fondamentaux d'une bonne communication
- L'élaboration des outils de communication à destination des intervenants
- Les modalités d'évaluation des compétences des intervenants (savoirs, savoir-faire, savoir-être)

APRÈS-MIDI

tronc commun pour l'ensemble des professionnels
(garants et intervenants)

Le système de santé et la protection sociale

- L'organisation du système de santé :
 - Au niveau national (Ministère chargé de la santé DGS, DGOS, DSS...)
 - Au niveau régional (ARS...)
 - Les principales instances (HAS, AFSSAPS, CNEDIMTS, INPES, INVS, CNSA...)
- Le parcours du dispositif médical : mise sur le marché (marquage C.E), conditions d'utilisation et matériovigilance, conditions de remboursement et les taux de remboursement (LPPR), le déclenchement d'alerte.
- Les différents régimes et organisation des caisses d'assurance maladie.
- La CMU, les mutuelles.

La réglementation

- Le Décret n° 2006-1637 du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap :
 - les règles professionnelles : secret professionnel, confidentialité, principes de dignité, éthique ;
 - les règles de bonnes pratiques : la convention nationale de tiers payant.
- L'arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de la délivrance mentionnées aux articles D.5232-10 et D.5232-12 et fixant la liste des matériels et services prévue à l'article L.5232-3 du code de la santé publique.

2. Hygiène & Sécurité dans les activités médico-techniques

OBJECTIFS GARANTS

- **Expliquer** les règles de sécurité et d'hygiène vis-à-vis de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap dans le cadre de la prestation de services.
- **Identifier** les situations nécessitant une alerte ou un échange avec le prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire.
- **Expliquer** les règles de signalement d'un événement indésirable.

OBJECTIFS INTERVENANTS

- **Identifier** les règles de sécurité et d'hygiène vis-à-vis de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap dans le cadre de la prestation de services.
- **Identifier** les situations nécessitant une alerte ou un échange avec le prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire.
- **Identifier** les règles de signalement d'un événement indésirable.

PROGRAMME

- Les risques liés à l'hygiène et à la sécurité des matériels et DM suivant les 4 catégories.
- Les moyens de prévention.
- Les règles de matériovigilance et de pharmacovigilance : signalement d'effets indésirables, le circuit de signalement, les acteurs, les outils, traçabilité.
- Les rôles et responsabilité du PSDM et des différents acteurs.
- Les différentes sources de contamination.
- Décontamination/désinfection/stérilisation.
- Les produits et matériels pour l'hygiène corporelle.
- Les produits et matériels pour la décontamination des instruments et des locaux.
- L'élimination des déchets (réglementation, services...).
- Les protocoles de désinfection.
- Les règles à suivre dans le cadre de l'installation de matériel à domicile et l'entretien du parc locatif.

3. Environnement professionnel

OBJECTIFS GARANTS

- **Identifier** les différents acteurs intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap, notamment dans les domaines sanitaire, social, médico-social et familial, et leur rôle.
- **Définir** le rôle du prestataire et ses missions : rôle de l'intervenant et du garant.
- **S'assurer** du respect des règles d'éthique dans les relations du prestataire avec les différents acteurs.
- **Évaluer** les connaissances des intervenants sur les matériels délivrés.

OBJECTIFS INTERVENANTS

- **Identifier** les différents acteurs intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap, notamment dans les domaines sanitaire, social, médico-social et familial, et leur rôle.
- **Définir** le rôle du prestataire et ses missions : rôle de l'intervenant et du garant.
- **Identifier** les différents matériels et services.
- **Identifier** les relations du prestataire avec les différents acteurs.

PROGRAMME

- Les différents acteurs et différentes structures intervenant auprès du patient, leur rôle et responsabilité : professionnels de santé, établissements et services sociaux et médico-sociaux, partenaires institutionnels (MDPH, CLIC...)
- Le rôle et les missions de l'intervenant et du garant.
- Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique.
- Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins.
- Les grandes familles de DM et les services proposés
- Les méthodes d'évaluation des connaissances et compétences des membres de l'équipe (intervenants) sur les problématiques du MAD.

4. Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap

OBJECTIFS GARANTS

- **Définir** les modalités et les conditions d'intervention de l'intervenant dans sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage.
- **Évaluer** le comportement et les compétences de l'intervenant dans sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage.

OBJECTIFS INTERVENANTS

- **Adapter** son comportement et sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage.

PROGRAMME

- Définition de la maladie et du handicap.
- Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité.
- Notions de base sur la communication et la relation à autrui :
 - Les différentes formes de langage : le langage des mots, le langage de la voix, le langage du corps et du visage
 - Les raisons d'une mauvaise communication, les écarts entre message émis et message reçu, les interprétations
 - L'écoute active, le questionnement, la reformulation
 - Les freins à une bonne communication, prévenir les comportements agressifs, déjouer les pièges des manipulations et stimuler l'anti-passivité
- La gestion des situations délicates : émettre une critique et savoir en recevoir, calmer les tensions, ramener son interlocuteur dans une disposition de résolution positive et constructive
- Présentation des situations-problèmes rencontrées, éclairage des implications de chacun et de la façon dont il se positionne, préparer l'avenir et anticiper les éventuelles situations similaires.

Méthodes & moyens pédagogiques

POSSIBILITÉ DE SUIVRE :



- la totalité de la formation en e-learning
(à distance)



- la formation en visio-formations avec les modules de son choix en e-learning
(formation mixte)



EN VISIO-FORMATIONS :

- **Pédagogie active** avec références à des expériences vécues et exercices d'évaluation des acquis.
- Utilisation d'**outils pédagogiques audiovisuels**.
- **Assistance pédagogique par courriel** pour questions/réponses avec le formateur pendant trois mois après le terme de la formation.
- Un **livret de synthèse** est fourni à chaque stagiaire en fin de formation ainsi qu'une **attestation de stage**.
- **Évaluation à chaud** de la formation par le stagiaire en fin de stage.



EN E-LEARNING :

- **Découpage convivial et progressif des modules**.
- **Grande qualité graphique**.
- **Facilité de connexion et d'utilisation**.
- **Tutorat en ligne**.

Équipe pédagogique

Les formateurs(trices) FORMADIA sont tous des professionnels expérimentés. Ils (elles) ont suivi des parcours de formation de formateurs, disposent de plusieurs années d'expérience dans la prestation de services médico-techniques en tant qu'orthopédiste, pharmacien, infirmière ou responsable d'activités dans le domaine du matériel médical. Ils ont tous participé à différentes formations techniques proposées par les principaux fabricants du marché.

Coordinatrice formateurs

Laurence QUITTARD, formatrice, cadre de santé, IDE, ancienne responsable PSAD, elle anime plusieurs dizaines de cycles de formation par an depuis 15 ans à destination des professionnels de santé, pharmaciens et PSDM.

Organisation visio-formations & e-learning

Petits groupes :

Jusqu'à 10 personnes maximum

Durée :

Visio-formations (*par tranches de 2 heures maximum*) : 28 h pour les garants / 25 h pour les intervenants

& Réalisation de modules e-learning dans le cadre du parcours, et à son rythme

Votre interlocuteur FORMADIA :

Éric DARDENNE – T. 05.62.07.19.85

Textes réglementaires de référence

Article L5232-1 du code de la santé publique, relatif aux conditions d'exercice des entreprises Prestataires de Services et Distributeurs de Matériels, y compris les dispositifs médicaux (PSDM) destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap

Décret N°2006-1637 du 19 décembre 2006, relatif aux modalités de délivrance des matériels et services

Arrêté du 19 décembre 2006, définissant les modalités d'application de l'article L5232-1

Arrêté du 23 décembre 2011, définissant les obligations de formation pour les professionnels PSDM



602 chemin Crosa Veilh, Les Jardins du Château
32600 Clermont-Saves
T. 05 62 07 19 85 F. 05 81 09 62 01
contact@formadia.com

www.formadia.com

Suivez notre actualité sur Linked 

Organisme Certifié :



Siret : 519 557 987 00038 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 73 32 00405 32 auprès du Préfet de région de Midi Pyrénées